

**CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE**

Dossier n° .....

Déposé le .....

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE POUR LA LOCATION D'UN MEUBLÉ DE TOURISME

À déposer en mairie ou à envoyer par mail à [contact@trouville-surmer.fr](mailto:contact@trouville-surmer.fr)

**OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024**  
**REPLIR 1 FORMULAIRE PAR MEUBLÉ DE TOURISME**

## AUTORISATION TEMPORAIRE DE CHANGEMENT D'USAGE (3 ANS, RENOVELABLE EXPRESSÉMENT 1 FOIS).

Cocher l'autorisation sollicitée :

Première demande de 3 ans

Renouvellement pour 3 ans

*Les autorisations temporaires de changement d'usage sont accordées uniquement aux personnes physiques propriétaires et pour un seul bien.*

## DOCUMENTS À JOINDRE À CE FORMULAIRE

### PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTES DEMANDES :

- Récapitulatif de la déclaration faite sur le site Déclaloc ([www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr)).
- Un plan du local objet de la demande de changement d'usage avec indication des mesures et surfaces.
- Attestation notariée de propriété.
- Autorisation écrite du propriétaire du bien pour solliciter l'autorisation de changement d'usage lorsqu'elle n'est pas demandée par le propriétaire.
- Règlement de la copropriété ou Procès-Verbal de l'assemblée des copropriétaires autorisant la location de meublé de tourisme au sein de la copropriété.

*L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre du présent formulaire, ainsi que dans le cadre de la demande de tout justificatif complémentaire nécessaire, sont utilisées à l'unique fin d'instruction puis de contrôle des autorisations de changement d'usage/décisions d'exemption d'application du changement d'usage.*

*Ces données seront exploitées dans le cadre de l'instruction et du contrôle des autorisations de changement d'usage/décisions d'exemption d'application du changement d'usage par les services de la Ville de Trouville-sur-Mer en charge de ces questions. Elles pourront être potentiellement communiquées à un tiers professionnel auquel la Ville de Trouville-sur-Mer souhaite faire appel dans le cadre de l'instruction et du contrôle des autorisations de changement d'usage/décisions d'exemption d'application du changement d'usage. La Ville de Trouville-sur-Mer conventionnera à cet effet avec ce tiers afin de s'assurer de l'utilisation des données personnelles conforme à la fin exposée ci-dessus.*

*Toute personne peut contacter la Mairie de Trouville-sur-Mer afin d'obtenir de plus amples informations sur l'utilisation des données, et des droits « RGPD » vis-à-vis de ces données.*

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Particulier  
Propriétaire

Personne morale  
Mandataire

Autre (*Précisez*) : .....

Madame

Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Ou personne morale (*raison sociale*) : .....

Représentée par : .....

Adresse du propriétaire : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Mail : ..... Tél : .....

*Lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire du bien, il doit justifier de l'accord du propriétaire pour solliciter une telle autorisation.*

Adresse de la personne déposant le dossier au nom du propriétaire : .....

Mail : ..... Tél : .....

## DESCRIPTION DU BIEN CONCERNÉ PAR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE

Maison individuelle

Appartement

N° d'enregistrement Déclaloc : .....

*En parallèle du dossier de changement d'usage, vous devez déclarer votre meublé de tourisme sur le site [www.declaloc.fr](http://www.declaloc.fr).*

Nom commercial du logement (*facultatif*) : .....

Adresse : .....

Batiment : ..... Étage : ..... Porte : .....

Capacité d'accueil : ..... personne(s) maximum

Superficie totale du bien : ..... m<sup>2</sup>

Superficie plancher de chaque étage : ..... m<sup>2</sup>

Nombre de pièces composant le meublé : .....

Nombre de chambre : .....

Le bien est-il en copropriété ? Oui Non

Le règlement de copropriété autorise-t-il la location de meublé de tourisme : Oui Non

Le logement fait-il l'objet d'une déclaration préalable de travaux ou d'une demande de permis de construire ?

Oui Non

si oui, numéro de la demande d'autorisation d'urbanisme : .....

Date de dépôt : .....

## PRÉCISIONS SUR LA DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE

*Cette rubrique permet de préciser des informations non prévues dans le formulaire et pouvant éclairer la procédure d'instruction.*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Les autorisations de changement d'usage sont accordées sous réserve du droit des tiers, et notamment des stipulations du règlement de copropriété.

**Je déclare être autorisé par la copropriété à louer mon bien en meublé de tourisme.**

Les activités autorisées par le changement d'usage d'un local d'habitation ne doivent engendrer ni nuisance, ni trouble ou danger pour le voisinage et ne conduire à aucun désordre pour le bâti.

**Je déclare mettre en place toutes les mesures pour faire respecter les règles de bon voisinage par mes locataires (bruits, horaires et lieux de sortie des poubelles, ...).**

Une autorisation de changement d'usage ne peut pas être sollicitée lorsque la demande porte sur un logement destiné à l'habitation sociale.

**Je déclare que mon logement ne fait pas partie du parc d'habitat conventionné.**

L'autorisation préalable de changement d'usage n'est pas accordée lorsque la demande porte sur un local destiné à l'habitation qui ne peut être considéré comme décent au regard des caractéristiques du Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

**Je déclare que le bien proposé à la location de meublé de tourisme, ainsi que celui proposé en logement compensatoire, sont décents au sens du Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002.**

L'autorisation préalable de changement d'usage n'est pas accordée lorsque la demande porte sur un logement destiné à l'habitation ayant bénéficié ou bénéficiant d'aides, de subventions émanant de personnes publiques (collectivités, établissements publics), ou d'un prêt réglementé.

**Je déclare que ce bien ne fait l'objet d'aucune aide publique ou prêt réglementé devant servir au développement de logement de longue durée.**

L'autorisation préalable de changement d'usage n'est pas accordée lorsque la demande est formulée par une personne qui n'a pas la qualité de propriétaire du bien objet de la demande, ou que cette personne ne dispose pas de l'accord du propriétaire pour que ce logement soit loué de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

**Je reconnais être le propriétaire ou le mandataire dûment désigné pour proposer ce logement à la location de meublé de tourisme.**

Je déclare exacts tous les renseignements fournis.

À : .....

Fait le : .....

Signature du déclarant :

.....

**CADRE RÉSERVÉ À LA MAIRIE**

Dossier n° .....

Déposé le .....

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT D'UN DOSSIER  
DE CHANGEMENT D'USAGE  
POUR UN MEUBLÉ DE TOURISME**

**IDENTIFICATION DU DÉPOSANT**

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... Tél : .....

À Trouville-sur-Mer, le : ..... Cachet de la Mairie :

